

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER BRUXELLES

**BROCHURE À L'USAGE DES
COMMUNES ET CPAS**



BRULOCALIS
ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES

EDITEUR RESPONSABLE :

Brulocalis

Rue d'Arlon 53 boîte 4
1040 Bruxelles
www.brulocalis.brussels
welcome@brulocalis.brussels

RÉDACTION :

Philippe Mertens

COORDINATION :

Vincent Dewez

PHOTOS :

Woluwe-Saint-Pierre en partenariat avec Goma,
Beni et Butembo, Anderlecht en partenariat avec
Marsassoum et Hastière en partenariat avec Léona.
depositphotos

GRAPHISME :

Piknik Graphic

La reproduction à des fins non
commerciales de tout ou partie de
la présente brochure est autorisée,
moyennant mention de la source
et envoi de la publication à l'asbl
Brulocalis - Rue d'Arlon 53/4 à 1040
Bruxelles.

MAI 2019

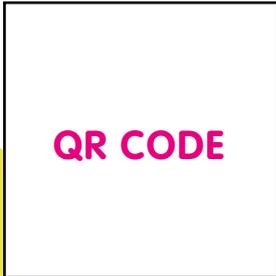
Une version électronique de cet
ouvrage est disponible à la fois :

- sur la plateforme de publication
ISSUU (www.issuu.com > avcb-vsgeb)
- et sur le site www.brulocalis.brussels

ISSUU est une plate-forme d'édition
électronique gratuite pour les
magazines, les catalogues et les
journaux. Vous pouvez retrouver ce
Guide via son titre « 17 objectifs pour
transformer Bruxelles » ou bien en
surfant sur la page « avcb-vsgeb » de la
plate-forme, ou encore via le terme-clé
« Brulocalis ».

Une APP ISSUU vous permet en outre
de consulter nos publications sur votre
support favori (smartphone, tablette...).

Retrouvez directement la version
électronique de ce Guide :



QR CODE

Introduction

AXE 1. Une ville durable

Les Objectifs

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (ODD 2)	9
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau (ODD 6)	10
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (ODD 7)	11
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8)	11
Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation (ODD 9)	12
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (ODD 11)	13
Établir des modes de consommation et de production durables (ODD 12)	14
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13)	14
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (ODD 14)	15
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (ODD 15)	15
A vous d'agir!	16
La mobilité à Bruxelles	16
Développement durable	18
Economie et emploi	19
Alimentation	20
Eau	20
Energie - Climat	21
Réseautage et partages d'expériences	22
Prévention et gestion des déchets	22
Nature et Forêt	23

AXE 2. Action sociale

Les Objectifs

4	Éliminer la pauvreté partout et sous toutes ses formes (ODD 1)	25
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (ODD 2)	26
8	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (ODD 3)	26
9	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD 4)	27
9	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (ODD 10)	28
	A vous d'agir!	29
	Lutte contre la pauvreté	29
	Alimentation	30
	Santé	31
	AXE 3. Gouvernance et démocratie locale	32
	Les Objectifs	33
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD 5)	33
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes (ODD 16)	33
	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (ODD 17)	34
	A vous d'agir!	35
	Egalité des chances - Diversité	35
	Démocratie locale et participation	36
	Gouvernance	37
	AXE 4. International - Coopération	38
	Les Objectifs	39
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (ODD 2)	39
	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (ODD 17)	40
	A vous d'agir!	42
	Coopération internationale	42
	Europe/ Projets européens	43

Conclusion

Introduction

Une source d'inspiration et un cadre de référence

“CE NOUVEAU PROGRAMME EST UNE PROMESSE
FAITE PAR LES DIRIGEANTS AUX GENS DU MONDE
ENTIER. C'EST UNE VISION UNIVERSELLE, INTÉGRÉE ET
TRANSFORMATIVE POUR UN MONDE MEILLEUR”,

Ban Ki-moon,
Secrétaire général de l'ONU.



25 septembre 2015, 193 Etats membres des Nations Unies adoptent un nouveau programme pour les 15 prochaines années : les Objectifs de Développement Durable (ODD). Au nombre de 17, ceux-ci font suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui avaient été lancés en 2000.

L'ONU s'appuie, aujourd'hui, sur le succès des OMD pour aller plus loin et continuer la lutte contre toute forme de pauvreté mais aussi en élargissant le champ d'action aux trois dimensions du développement durable : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

En effet, les 17 ODD et leurs 169 cibles (ou objectifs) couvrent les trois dimensions du développement durable et ont une portée plus large que les 8 OMD et leurs 21 cibles qui étaient centrés sur des thématiques principalement sociales. Si les OMD ciblaient surtout les pays en développement, et plus particulièrement les plus pauvres, les 17 ODD sont applicables à tous : pays riches ou en développement. Ils sont universels, inclusifs et interconnectés. Ils s'adressent à tous types d'acteurs. Les 169 cibles précisent leur contenu.

Pour nous, pouvoirs locaux, les Objectifs de Développement Durable offrent un nouveau cadre de référence international sur lequel, chaque élu pourra appuyer son action de terrain et ses politiques.

Les ODD sont également conçus pour répondre aux défis mondiaux, tel que le changement climatique, l'extrême pauvreté, l'éradication de la faim et de la malnutrition, les crises sanitaires, la sécurité alimentaire, etc.

Ils constituent donc pour tous un cadre de référence à l'horizon 2030.

L'approbation du programme par les Nations Unies lui apporte une forte légitimité et dresse une vision du monde partagée par 193 pays.

“NOUS DEVONS
AGIR, TOUS ET
PARTOUT ; CES
17 OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE SONT
NOTRE GUIDE,
UNE LISTE DE
TÂCHES POUR
LES GENS ET
LA PLANÈTE, ET
UN MODÈLE DE
RÉUSSITE”

Ban Ki-moon.



Les 17 Objectifs de Développement Durable

La thématique des ODD devient omniprésente et s'impose petit à petit dans tous les agendas. Bruxelles ne pouvait être en reste. Le timing semble aujourd'hui idéal pour mener une réflexion sur ce sujet: les élections communales sont derrière nous, l'installation des nouveaux collèges vient de se faire.

En outre, d'autres dynamiques arrivent au terme de leur parcours. Depuis 2007, un cadre de soutien a été mis en place, par la Région de Bruxelles-Capitale, pour soutenir le développement durable au niveau local. Brulocalis en assure l'accompagnement et le suivi en collaboration avec Bruxelles Environnement. Aujourd'hui, c'est plus de 2.000.000€ par an que la Région apporte aux communes et CPAS pour développer des projets intégrant les principes et les équilibres entre les piliers économique, social et environnemental du développement durable.

Les résultats sont multiples et encourageants. Ils touchent quantité de domaines et ont fait l'objet d'un colloque organisé par Brulocalis et Bruxelles Environnement en juin 2018. Lors de cet événement, des ateliers participatifs ont été menés afin de co-construire le futur du développement durable bruxellois et inventer l'après Agenda 21 local. Le constat des participants était unanime. Le cadre offert par la charte d'Aalborg et les Agendas 21 locaux ont fait leur temps. Tout deux arrivent en bout

de cycle. Autre constat des participants, pour continuer sur la voie du développement durable, un cadre de référence, de préférence transnational, est indispensable. Celui-ci permet d'inscrire l'action des pouvoirs locaux bruxellois dans une large dynamique et de la renforcer.

Les Objectifs de Développement Durable ont de nombreux atouts pour remplacer la charte d'Aalborg comme référent de durabilité:

- Ils constituent un cadre reconnu mondialement ;
- Les objectifs sont partagés, et ce dès leur rédaction, par 193 pays ;
- Ils sont universels et s'adressent à tous ;
- Ils intègrent des objectifs sociaux, économiques et environnementaux au sein d'un seul programme ;
- Ils couvrent l'ensemble des compétences des pouvoirs locaux ;
- Ils disposent d'une légitimité internationale ;
- Ils sont inspirants.

Les 17 Objectifs de Développement Durable établis par les Etats membres des Nations unies sont rassemblés dans l'Agenda 2030, adopté en septembre 2015, par l'ONU. Chaque ODD contient des cibles (ou sous-objectif), au total 169, à atteindre, par tous les pays membres, à l'horizon 2030. Elles répondent à des objectifs généraux et tiennent compte de manière équilibrée des dimensions sociale, économique et sociale.

17 objectifs pour transformer Bruxelles

Cette publication a trois objectifs :

- Faire connaître et diffuser les ODD ;
- Vous proposer un nouveau cadre de référence international qui puisse servir de socle à vos politiques ;
- Vous proposer des actions, des projets concrets qui mettent en œuvre au niveau local les ODD.

Quatre axes de changement

Nous avons choisi de rassembler les 17 ODD en quatre axes de changement pour transformer et redessiner les politiques locales de demain. Chacun de ces axes rassemble plusieurs ODD dont certains se retrouvent, en raison de leur transversalité, dans plusieurs axes.

AXE 1

> UNE VILLE DURABLE

AXE 2

> ACTION SOCIALE

AXE 3

> GOUVERNANCE ET
DÉMOCRATIE LOCALE

AXE 4

> INTERNATIONAL
ET COOPÉRATION

Les 17 ODD et leurs 169 cibles sont le fruit du travail de coconstruction et de la réflexion menée par l'ONU et 193 pays membres. Leur contenu a été reproduit tel quel et n'a évidemment pas été modifié.

Pour faciliter la lecture et rendre le document plus opérationnel, nous avons néanmoins opéré une sélection des cibles (ou objectifs) proposées par l'ONU.

Leur nombre a été réduit afin de retenir celles qui nous paraissent les plus adaptées et les plus pertinentes pour les administrations locales bruxelloises.

Dans la brochure, les cibles retenues apparaissent à la suite de chacun des ODD.

A vous d'Agir!

Chacun des quatre axes de changement est conclu par la rubrique « A vous d'agir ».

Dans cette rubrique, nous entrons dans le concret, dans l'action locale, dans le projet de terrain.

Les ODD et leurs cibles constituent une référence internationale. Ils créent un cadre de travail et offrent une légitimité qui dépasse nos frontières.

Mais c'est un cadre non opérationnel qui peut parfois manquer de concret. C'est pourquoi, nous avons voulu préciser et détailler ces objectifs pour les rendre opérationnels à l'échelon local.

A cette fin, nous avons dressé pour chaque ODD une liste non exhaustive d'exemples d'actions concrètes et de réponses de terrain que les administrations locales peuvent mettre en place pour durabiliser les politiques, leurs compétences et rencontrer les Objectifs de Développement Durable.

Cette rubrique est donc:

- Un réservoir d'idées;
- Une source d'inspiration pour vos politiques.

Elle est aussi:

- Une déclinaison concrète des ODD ;
- Adaptée aux réalités et aux pouvoirs locaux bruxellois ;
- Prête à l'emploi ;
- Un engagement pour le climat ;
- Adaptable à toutes les compétences ;
- Une source de réflexion pour vous aider à passer à l'action.

A vous d'agir!

A
X
E
L

Une ville
durable

Les Objectifs

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE (ODD 2)

Chacun doit avoir accès à une alimentation abordable. L'utilisation de nouvelles techniques agricoles permet de produire une alimentation saine et de qualité de manière durable. La sécurité alimentaire peut être assurée pour tous.

Bruxelles construit ses réponses locales en développant la Stratégie Good Food: une politique publique lancée et portée par la Région pour une durée de cinq ans (2016-2020). Celle-ci vise à placer l'alimentation au cœur de la dynamique urbaine, en l'abordant dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales. Son ambition est double: « mieux produire », c'est-à-dire cultiver et transformer localement des aliments sains et respectueux de l'environnement et « bien manger » ou rendre accessible à tous une alimentation savoureuse et équilibrée, composée d'un maximum de produits locaux.

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale. (2.5)



Cibles

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les enfants, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. (2.1)

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. (2.2)

D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. (2.4)



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU (ODD 6)

Plus de 80 % des eaux usées générées par l'activité humaine sont déversées dans les cours d'eau et les océans sans aucun traitement, ce qui conduit à leur pollution. La qualité de l'eau doit être améliorée, notamment en réduisant la pollution, en mettant fin aux rejets de produits chimiques et en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées.

Cibles

D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau. (6.3)

D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau. (6.4)

D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. (6.5)

D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. (6.6)

Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement. (6.b)



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE (ODD 7)

Mettre l'accent sur l'accès universel à l'énergie, l'efficacité énergétique accrue et l'utilisation accrue des énergies renouvelables grâce à de nouvelles opportunités économiques et professionnelles est crucial pour créer des communautés plus durables et inclusives et une résilience aux problèmes environnementaux tels que le changement climatique. La réalisation d'un plan climat local constitue une opportunité pour rencontrer cet objectif capital et répondre aux défis du changement climatique.

Cibles

D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. (7.1)

D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. (7.2)

D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. (7.3)

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS (ODD 8)

Pour réaliser une croissance économique durable, il faut que les sociétés créent les conditions garantissant aux gens des emplois de qualité qui stimulent l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement. Des opportunités d'emploi et des conditions de travail décentes sont également nécessaires pour l'ensemble de la population en âge de travailler. Dans la stratégie 2025 du Gouvernement, l'environnement est identifié comme domaine porteur d'emplois. L'économie circulaire est une priorité politique du gouvernement régional, qui souhaite faire de Bruxelles une capitale "zéro déchet". Avec le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC), la Région veut aussi se positionner comme région européenne particulièrement innovante, comme précurseur en matière de politique publique de soutien au développement de l'économie circulaire par une approche volontaire de gestion efficiente de ses ressources.

Cibles

Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière. (8.4)

D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. (8.5)

D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. (8.6)

Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. (8.8)

D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux. (8.9)

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



9**INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE**

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION (ODD 9)

Les changements climatiques nous touchent tous. La croissance économique, le développement social et la lutte contre les changements climatiques dépendent fortement des investissements dans les infrastructures, le développement industriel durable et le progrès technologique. Si les industries s'engagent sur la voie de la durabilité, cette approche aura un effet positif sur l'environnement.

Cibles

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. (9.1)

Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés. (9.2)

D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. (9.4)

Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030. (9.5)



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES (ODD 11)

Les villes n'occupent que 3 % de la masse continentale mondiale, mais elles consomment entre 60 % et 80 % de l'énergie mondiale et produisent 75 % des émissions de carbone.

L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités, grâce à un accès facile aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports et bien plus encore.

Cibles

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. (11.1)

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. (11.2)

D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. (11.3)

Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial. (11.4)

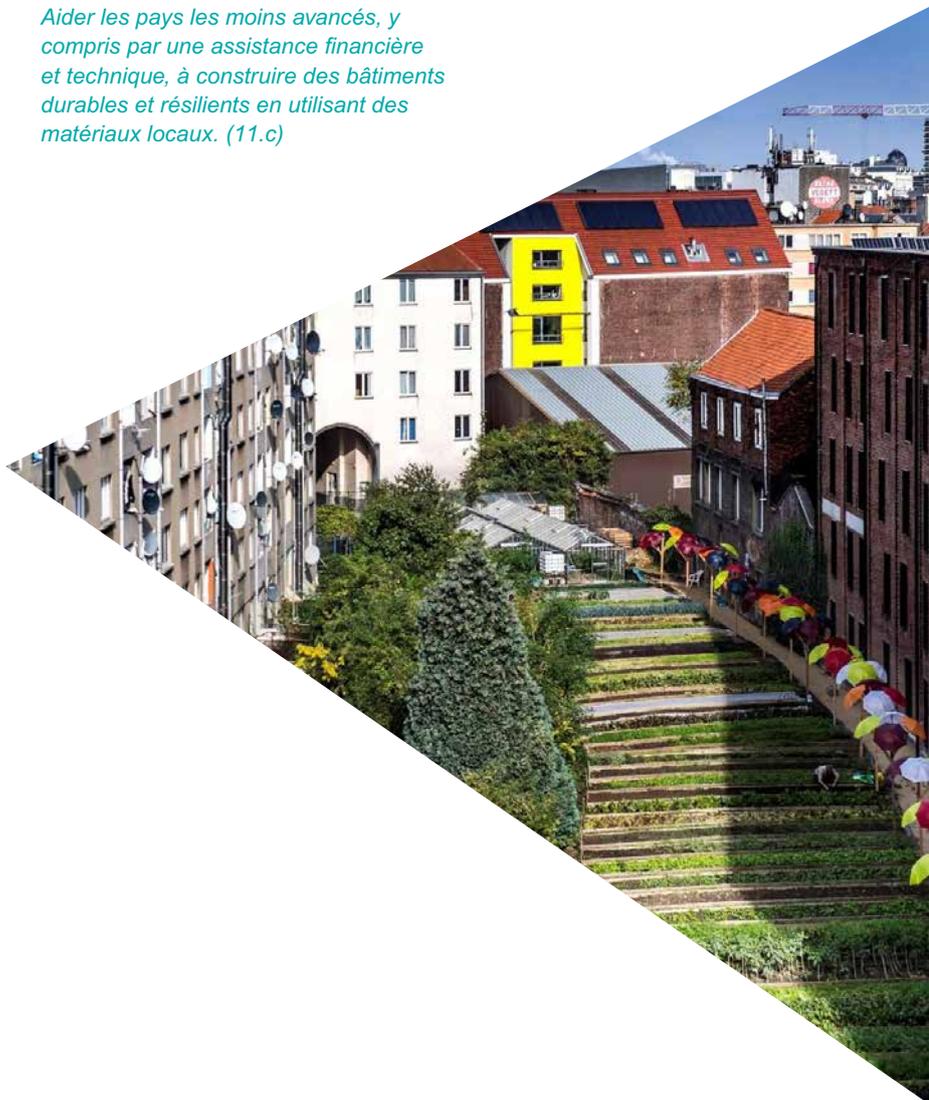
D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets. (11.6)

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. (11.7)

D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux. (11.b)

Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux. (11.c)

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES (ODD 12)

La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ». Elles encouragent à utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace, à mettre en place des infrastructures durables et à assurer à tous l'accès aux services de base, des emplois verts et décents et une meilleure qualité de la vie. En achetant des produits issus de sources locales et durables, il est possible de changer la donne et de faire pression sur les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

Cibles

D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. (12.2)

D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. (12.3)

D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle

internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement. (12.4)

D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. (12.5)

Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité. (12.6)

Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. (12.7)

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature. (12.8)

Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux. (12.b)

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS (ODD13)

Pour renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique, les pays ont adopté, lors de la COP21, l'Accord de Paris, entré en vigueur en novembre 2016. Dans cet Accord, tous les pays ont convenu de limiter la hausse des températures à 2 degrés centigrades. La mise en œuvre de l'Accord de Paris est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et fournit une feuille de route pour les actions climatiques qui réduiront les émissions et renforceront la résilience climatique. En avril 2018, 175 parties avaient ratifié l'Accord de Paris et 10 pays en développement avaient présenté leur première version de leurs plans nationaux d'adaptation pour faire face aux changements climatiques.

Cibles

Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. (13.1)

Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. (13.2)

Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. (13.3)

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD 14)

Les océans procurent des ressources naturelles essentielles, dont de la nourriture, des médicaments, des biocarburants. Ils aident à la décomposition et à l'élimination des déchets et des polluants. Leurs éco-systèmes côtiers agissent comme des tampons en réduisant les dégâts provoqués par les tempêtes. Les mers et les océans sont en danger et doivent être protégés. Notre gestion de l'eau et des eaux usées déversées dans le sol joue un rôle capital dans la protection des mers et des océans.

Au niveau local, nous pouvons prendre des décisions respectueuses de l'environnement lorsque nous achetons des produits ou mangeons des aliments issus des océans.

Cibles

D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments. (14.1)



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ (ODD 15)

Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Les écosystèmes terrestres tels que les bois, les marais et les montagnes doivent être protégés. Les forêts et la nature sont également importantes pour les loisirs et le bien-être mental. La bonne gestion des zones protégées favorise les éco-systèmes en bonne santé, qui à leur tour rendent les populations en bonne santé. Il est par conséquent essentiel de garantir l'implication des communautés locales dans le développement et la gestion de ces zones protégées.

Cibles

D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. (15.1)

D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial. (15.2)

Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction. (15.5)

Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande. (15.7)

D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. (15.8)

D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité. (15.9)



A vous d'agir!

LA MOBILITÉ À BRUXELLES

La mobilité est à la croisée de nombreux ODD, ce qui justifie une attention tout particulière. Une mobilité raisonnée et innovante doit contribuer au bien-être et à la bonne santé des Bruxellois par la réduction du bruit et de la pollution notamment. Elle doit aussi appuyer les efforts en matière d'utilisation plus rationnelle de l'énergie, en promouvant la réduction de la circulation automobile au profit des modes actifs (marche et vélo), des transports en commun ou des solutions de mobilité partagée et mutualisée. Des mesures actives facilitant le passage progressif d'un parc de véhicules fonctionnant majoritairement aux énergies fossiles vers un parc électrique représentent aussi des pistes de développement des ODD. La mobilité de demain encouragera aussi la réduction des inégalités de tous ordres par une meilleure prise en compte des questions de genre ou de handicap par exemple, en veillant à défendre le droit de chacun à une mobilité et un espace public sécurisant et accessible.

Le concept de mobilité durable doit devenir une priorité à tous les niveaux. Les pouvoirs locaux disposent de nombreux moyens d'action au travers de la sensibilisation, de la mise en œuvre de solutions innovantes, de la réglementation ou de la répression des infractions. Les communes ont le devoir d'agir pour faire passer la mobilité durable de la théorie à la pratique et ainsi contribuer à l'émergence de villes et communautés durables.

Planifier sa vision

- Travailler l'intermodalité et privilégier les transferts modaux ;
- Développer une mobilité concertée (évaluer les plans de mobilité et intégrer la participation citoyenne pour redéfinir et réorienter les politiques) ;
- Inscrire sa politique locale dans les principaux plans régionaux directeurs (PRDD - RRU - PRAS) ;
- S'inscrire dans la logique et la mise en œuvre du plan régional de mobilité - Good Move ;
- Mettre en œuvre le plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public - PAVE - en vue de favoriser le partage de l'espace ;
- Placer l'intermodalité au centre des réflexions en matière de mobilité et de réaménagements urbains ;
- Privilégier les politiques de mobilité favorisant les transferts modaux ;
- Développer un plan de livraison pour sa commune en vue de rationaliser les livraisons de et vers l'administration communale.



Favoriser l'émergence d'une mobilité active, participative et durable

- Développer la sensibilisation aux modes actifs en interne et en externe ;
- Partager les espaces publics en privilégiant les modes actifs, notamment les cheminements piétons (favoriser les alternatives à l'automobile) ;
- Prendre en compte les recommandations du vadémécum accessibilité ;
- Créer une commission consultative pour les modes actifs ;
- Créer une commission consultative spécifique pour les PMR ;
- Prendre des mesures pour favoriser les Transports Publics ;
- Travailler avec les sociétés de transport publics à une amélioration de l'offre et à leur intégration harmonieuse dans l'espace public ;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation « Low Emission Zone » ;
- Renouveler le charroi communal en respectant les principes de la Low Emission Zone ;
- Soutenir les mesures favorisant l'utilisation de véhicules propres par les citoyens bruxellois ;
- Promouvoir l'utilisation du vélo au sein de l'administration communale pour les déplacements des élus et des fonctionnaires ;
- Développer les infrastructures vélos (stationnement, itinéraires, stationnement, etc.) en respectant les piétons et les fonctions récréatives ;
- Développer des itinéraires cyclables communaux ;
- Appliquer les zones vélo confort.

Développer une politique de stationnement équilibrée

- Mettre en œuvre le plan communal de stationnement ;
- Mutualiser les parkings d'entreprises ou de commerces locaux pour des riverains (en dehors des heures d'ouverture) ;

- Soutenir la création de parkings hors voirie plutôt qu'en voirie ;
- Soutenir la création de parkings de transit en seconde couronne en vue de renforcer l'utilisation des transports publics.

Placer sa commune au centre des politiques de sécurité routière

- S'inscrire dans les recommandations du plan régional de sécurité routière ;
- Développer un plan local de sécurité routière ;
- Etendre les « zone 30 » sur base du plan communal zone 30 ;
- S'engager en matière de sécurité routière :
 - Proposer des formations à la conduite défensive et anticipative pour les membres du personnel communal ;
 - Développer une charte communale pour la sécurité routière ;
 - Equiper les véhicules communaux de boîtes noires ;
 - Sensibiliser le personnel communal à la sécurité routière.
- Proposer des cours de remise à niveau pour les seniors ;
- Réaliser des campagnes locales de sécurité routière (vitesse, alcool, respects des abords d'écoles ou des places handicapés, etc.) ;
- Organiser des journées de la sécurité routière dans les écoles de la commune ;
- Sécuriser les abords d'écoles (aménagement, signalétique, etc.) et prêter attention de manière générale à l'aménagement de l'espace public aux alentours des écoles :
 - Etudier la faisabilité des rues scolaires ;
 - Favoriser la mise en place de plans de déplacements scolaires ;
 - Mettre en place des rangs accompagnés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Développer une stratégie sur la législation voire à plus long terme (actualiser le plan d'action Agenda 21 local) ;
- Instaurer la compétence « Développement durable » ;
- Créer un service du Développement Durable ;
- Répondre aux appels à projets thématiques de Développement Durable de Bruxelles Environnement ;
- Miser sur des marchés publics durables tenant compte de critères écologiques et sociaux ;
- Intégrer des critères de durabilité dans les procédures d'achat de la commune ou du CPAS, y compris des critères socio-économiques concernant, entre autres, des pratiques commerciales équitables (rémunération équitable, protection sociale au travail...);
- Intégrer des critères de respect des normes sociales et environnementales, du droit international et des droits humains fondamentaux ;
- Sensibiliser et former les mandataires politiques, les responsables des achats aux critères de durabilité ;
- Prendre en compte la dimension durabilité dans l'organisation d'évènements et l'autorisation donnée à l'organisation d'évènements. (ex : Ville de Bruxelles qui veut interdire l'utilisation de vaisselles jetables dans les évènements publics notamment pour améliorer la propreté des évènement et les inscrire dans la durabilité) ;
- Appliquer la charte éco-évènement de Bruxelles Environnement ;
- Investir le capital de la commune dans des produits financiers durables et des entreprises qui présentent des avantages économiques, sociaux et écologiques ;
- Assurer la prévention et la gestion responsable des déchets de l'administration.



ECONOMIE ET EMPLOI

- Développer une vision et une stratégie en matière d'économie locale à partir d'une analyse des atouts locaux en ceci compris une analyse du métabolisme urbain local afin d'identifier les flux de matière et de déchets pouvant être converti en ressources dans le cadre d'une stratégie en Economie circulaire ;
- Investir dans la durabilisation et le maintien des terrains d'activités économiques existants : offre de services communs, mutualisation d'infrastructures ou de services, intégration avec la nature, neutralité CO2 par le biais de production d'énergie renouvelable ;
- Investir dans de nouveaux terrains d'activités productives durables (par ex. des incubateurs d'entreprises de type greenbizz.brussels) ;
- Valoriser des espaces vacants (immeubles, terrains) via l'accueil d'activités économiques innovantes cherchant à développer des solutions durables autour des besoins locaux (communauté, quartier, commune ou région) : mise à disposition de locaux, convention d'occupation transitoire ou temporaire, etc. ;
- Collaborer avec les grandes entreprises pour créer des partenariats avec les entreprises qui souhaitent contribuer via leur politique de « corporate responsibility » à des projets locaux à dimension durable et à une meilleure qualité de vie pour les communautés locales ;
- Développer une gouvernance inclusive des citoyens ;
- Faire collaborer pouvoirs locaux et collectifs citoyens pour développer la résilience des dynamiques locales et faire émerger des activités économiques initiées par des citoyens et des acteurs locaux (expérimenter de nouvelles pratiques qui mettent à l'honneur la régénération et la durabilité, des projets d'agriculture urbaine et de culture maraîchère innovantes, privilégier la production locale) ;
- Miser sur l'agriculture à petite échelle privilégiant les circuits courts (agriculture urbaine, coopératives...);
- Développer des modalités de livraison de proximité via la création d'espaces dédiés (dans des immeubles, à l'échelle des quartiers, etc.) ainsi que des solutions de logistique inverse ;
- Miser sur la distribution urbaine intelligente : distribution durable de marchandises en utilisant les possibilités locales (routes, voies navigables, rail, etc...) et investir dans des moyens de transport peu émetteurs en CO2 (logistique à vélo ou camionnettes électriques) ;
- Un système logistique durable et efficace (groupement des transports, transports électriques) ;
- Investir dans le développement local en prêtant attention au tourisme, à l'ancrage local, à l'artisanat et aux métiers locaux ;
- Collaborer avec les hautes écoles et les universités afin d'offrir des opportunités aux spin-offs ;
- Travailler en collaboration avec des designers et des acteurs de l'économie locale ou marchande pour identifier des solutions aux flux de déchets générés par les collectivités locales et/ ou qui ne trouvent pas de débouchés (ex : projet Handymade de recyclage des bâches de chantier de la Ville de Bruxelles) ;
- Cerner l'offre de produits/solutions durables en présence sur les marchés locaux en amont de la rédaction d'appel d'offres publics : prendre le temps d'analyser le marché, de prospecter et d'organiser un dialogue en amont des marchés publics afin de mieux estimer les besoins pour évoluer vers des solutions plus durables, laisser davantage de marge à l'innovation/créativité et faciliter un meilleur accès à des petites entreprises.

ALIMENTATION

Les administrations locales peuvent :

- Développer une stratégie alimentaire durable locale ;
- Faire des liens entre aide sociale et alimentation et/ ou santé et alimentation (sensibilisation, accompagnement, soutiens) ;
- Créer une épicerie sociale, des cuisines collectives de quartier ;
- Stimuler les circuits courts et la relation entre consommateur et producteur local, par exemple en créant un marché bio local ou en fournissant aux grandes cuisines des écoles communales et d'autres services et institutions de l'administration locale des aliments biologiques provenant de producteurs locaux ;
- Former et informer la population à l'auto-production (par ex : formation et promotion potager) ;
- Promouvoir la récupération des invendus alimentaires ;
- Promouvoir et soutenir des projets citoyens en matière d'alimentation : potagers collectifs, groupes d'achats, production dans l'espace urbain (incroyables comestibles, fermes urbaines, fruitiers, etc.) ;
- Soutenir les organisations qui travaillent dans des pays en développement à une agriculture et à des chaînes alimentaires durables en collaboration avec les communautés locales, les coopératives agricoles, les administrations locales, etc ;
- Sensibiliser à la diminution de la consommation de protéines animales par l'organisation de journées végétariennes ;
- Garantir une offre de repas et d'aliments sains, locaux et de saison dans les écoles communales et dans leurs cuisines, et dans l'administration de la commune.

EAU

La réglementation et la fixation de normes pour la qualité de l'eau se situent principalement au niveau européen. En Région de Bruxelles-Capitale, une ordonnance cadre Eau règle le partage des compétences et les répartit entre les opérateurs et acteurs responsables.

Bruxelles Environnement est chargé de la gestion des cours d'eau non-navigables (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) et des étangs régionaux, de la coordination de la politique de l'eau, du contrôle de la qualité et de la coordination du plan de gestion de l'eau. VIVAQUA, entreprise 100% publique, stocke, produit et transporte l'eau potable et est chargée de sa distribution. Elle entretient les conduits de distribution et gère les eaux usées au niveau communal (égouts, collecteurs).

Les communes gèrent les cours d'eau classés non navigables (de 3^{ème} catégorie) et les étangs communaux.

Les administrations locales sont un partenaire important pour la gestion de l'eau et peuvent collaborer avec différents organismes pour aboutir à une gestion intégrée des eaux fluviales ainsi qu'à une utilisation et une réutilisation durables de l'eau.

Les administrations locales peuvent :

- Diminuer la mise sous pression du réseau d'égouttage par temps de pluie et les déversements d'eaux usées aux cours d'eau, notamment en mettant en œuvre des mesures limitatrices et/ou compensatoires à l'imperméabilisation, y compris des voiries et espaces publics ;
- Traiter les eaux de ruissellement des voiries et des voies ferrées avant rejet ;
- Interdire les rejets directs dans la masse d'eau ;
- Mettre en place des aménagements et techniques de gestion d'eau claire visant à rétablir les fonctionnalités du cycle de l'eau ;
- Eliminer les puits perdus existants ;
- Favoriser l'adaptation du bâti en zone inondable ;
- Assurer une place à l'eau en tant qu'élément propice au développement de la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur ;

- Miser sur l'infrastructure pour collecter et réutiliser l'eau de pluie (avant tout dans les nouvelles constructions) ;
- En tant que commune, donner le bon exemple en réutilisant l'eau de pluie dans les bâtiments communaux (écoles, salles de sports, bâtiments administratifs...);
- réaménager l'espace public dans le cadre du changement climatique (type de dalles, petites pièces d'eau, bassins, mesures de protection contre la chaleur, aménagement de zones inondables...);
- Etablir un planning d'urgence en cas d'inondation ;
- Miser sur la sensibilisation des citoyens : les 3 P de Protection, Prévention et Préparation ;
- Faciliter l'échange et le partage de connaissances entre les acteurs professionnels de la gestion (supra)locale de l'eau de la commune et ceux des pays en développement (Appel à projets « Fonds de solidarité internationale dans le secteur de l'eau »).

ENERGIE - CLIMAT

Que ce soit pour faire progresser l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments publics et privés, dans les transports ou l'industrie, les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer dans une gestion durable de l'énergie. Mais cela ne s'arrête pas là, la prévention et l'utilisation rationnelle sont, pour eux, des axes de travail importants. En effet, les pouvoirs locaux sont aussi gestionnaires de bâtiments, employeurs et responsables de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Par une information ciblée et de la sensibilisation, ils peuvent s'adresser à un large public: personnel citoyens, ou encore candidats à la rénovation et à la construction.

Par la rédaction de plan d'action concerté, par leurs investissements et leurs actions, les administrations locales peuvent favoriser le passage à l'énergie durable et réduire notre dépendance aux sources d'énergies non renouvelables :

- Réaliser un plan Air - Energie - Climat local ;
- Faire preuve d'exemplarité dans la construction des bâtiments publics (centre administratif, centre culturel, centre sportif, etc.) à exemplarité énergétique et environnementale qui sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale ;
- Améliorer l'efficacité énergétique et la gestion énergétique des bâtiments existants ;
- Verdir la flotte de véhicules publics ;
- Sensibiliser et soutenir les citoyens à réduire leurs consommations énergétiques (URE, information en matière de primes, modification des comportements, audit, guidance, etc.) ;
- Soutenir la production d'énergie et le développement d'initiatives citoyennes en la matière ;
- Réaliser un Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (PLAGE obligatoire ou volontaire) afin de réduire la consommation des bâtiments ;
- Attribuer la compétence énergie à un échevin ;
- Créer un service responsable énergie au sein de l'administration ;
- Désigner un coordinateur PLAGE qui est en charge de la réalisation de toutes les étapes du projet et assure les contacts ;
- Désigner un responsable énergie par bâtiment public.



RÉSEAUTAGE ET PARTAGES D'EXPÉRIENCES

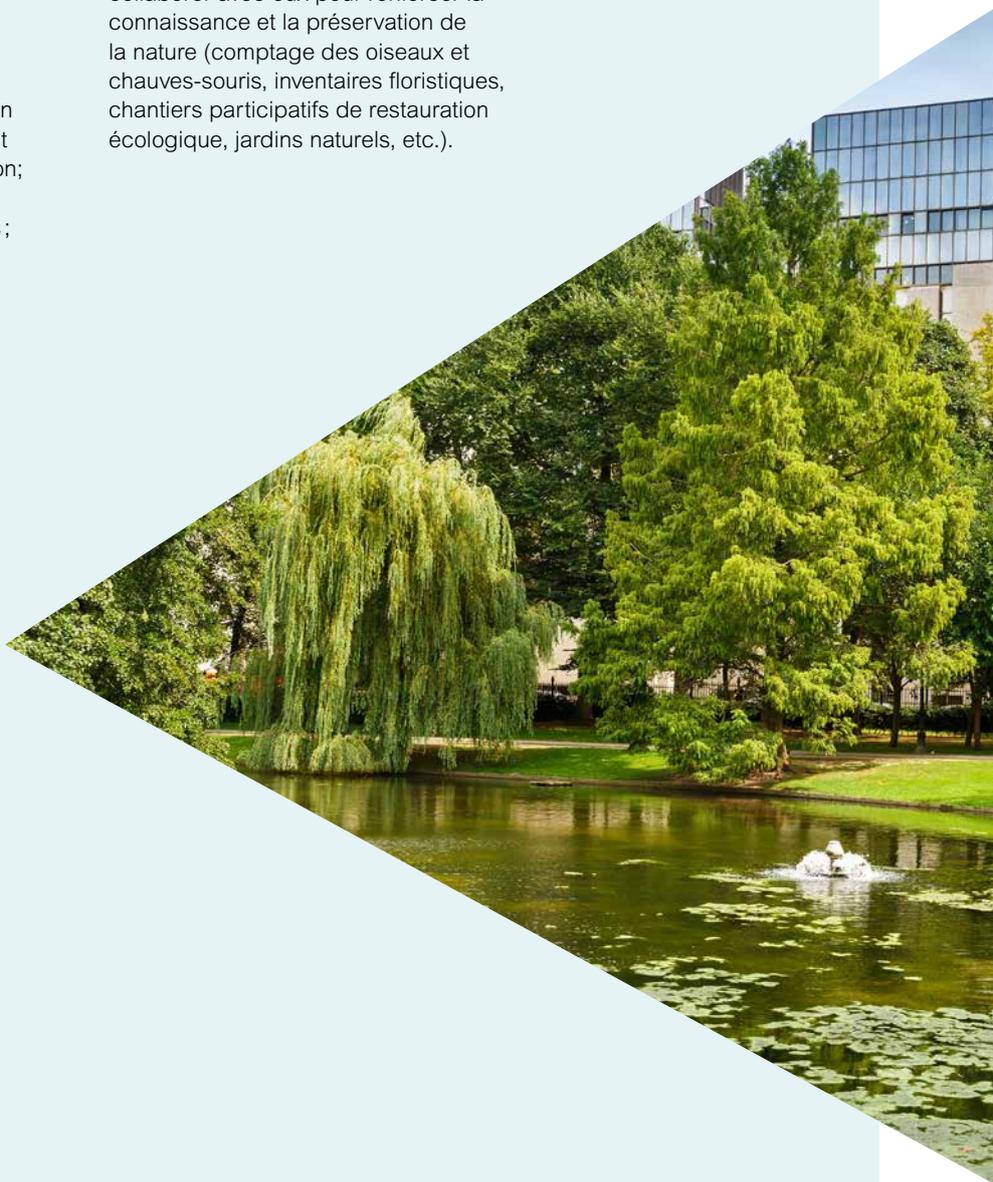
- Intégrer les réseaux de villes (belges et étrangers) afin d'échanger les pratiques innovantes ;
- Participer au réseau d'échanges de Brulocalis pour les communes et CPAS bruxellois en matière de développement durable.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

- Développer localement un programme d'aide au passage vers le Zéro déchets (stratégie de communication, défi « Citoyen zéro déchet », etc.) ;
- Développer des services et infrastructures « Zéro déchets » accessibles aux citoyens de la commune ;
- Développer les infrastructures permettant le don : un réseau de donneries, give boxes, book boxes, prêteries accessible à tout citoyen ; une donnerie virtuelle permettant de favoriser les échanges locaux entre citoyens ; Héberger / gérer des services web permettant de facilement favoriser l'échange : prêterie, servicerie, fruiterie, etc ;
- Développer une ressourcerie communale et/ou développer, par ou avec les acteurs de l'aide sociale et de l'économie sociale, un système intégré local de collecte préservante, d'entretien, de réparation et de préparation en vue du réemploi ou de la requalification de vêtements, meubles et équipements pour des ménages dans le besoin ;
- Aide à la création, soutien logistique, mise à disposition de locaux et promotion des nouveaux services « réducteur de déchets » comme les services d'abonnements/location, prêt, partage pour les objets ménagers, les outils de bricolages, les biens de puériculture, point de dépôts pour les emballages consignés, instruments de musiques, matériels de sport, vélo, etc. ainsi que pour permettre aux citoyens de faire ou d'apprendre seuls et /ou avec l'aide d'un tiers (fabrication à partir de matériaux récupérés, Atelier palettes, mise en commun d'outils et pièces de rechange, etc.) ;
- Favoriser le réemploi ou la collecte sélective via la multiplication des solutions de tri pour les citoyens ;
- Placer des récipients spécifiques dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (coin Bebat, bacs Recupel, bulles à huiles et graisses alimentaires, etc.) dans les bâtiments communaux ;
- Equiper les parcs communaux de poubelles de tri sélectif et sensibiliser les usagers des parcs à ce type de tri ;
- Lancer des marchés publics en vue d'équiper l'administration ou le CPAS d'objets et de fournitures issus de la récupération, de la réparation et du réemploi (mobilier, informatique, cartouche d'imprimante, etc.) ;
- Développer l'entretien, la réparation, le réemploi et la mutualisation (au sein de l'administration communale, entre communes, entre communes et entreprises, associations, habitants, etc.) des équipements (mobilier, véhicules, textiles, équipements électriques et électroniques) ;
- Stimuler le réemploi et la récupération des matériaux de construction sur les chantiers publics ;
- Rendre les événements organisés par la Commune et/ou soumis à autorisation de la Commune « zéro déchets » (ex : les ustensiles alimentaires réutilisables : gobelets, assiettes et couverts, tri des déchets, toilettes sèches, etc.) ;
- Promouvoir l'accès à l'eau potable dans les bâtiments publics sans l'utilisation de gobelets jetables.

NATURE ET FORÊT

- S'inspirer des mesures du Plan Nature et les appliquer ;
- Élaborer et adopter un 'Plan communal Nature', impliquant l'ensemble des acteurs concernés ;
- Renforcer la présence de la nature dans les espaces publics par la mise en place d'une politique de végétalisation et de fleurissement (ex: planter de nouveaux sujets dans les projets de réaménagement, notamment en voiries) ;
- Favoriser autant que possible un fleurissement écologique et raisonné (espèces indigènes, espèces nectarifères, refus des exotiques envahissantes), issu d'une filière horticole durable ;
- Refuser les abattages qui ne sont pas strictement nécessaires et envisager toutes les alternatives de conservation (mise en défens, modification du tracé des chemins, etc.) ;
- Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité en développant des stratégies locales de communication; Développer un « permis de végétaliser » à destination des citoyens ;
- Appliquer l'ordonnance Zéro pesticide ;
- Appliquer les principes de la gestion écologique des espaces verts et des espaces extérieurs (futur référentiel régional de gestion écologique) ;
- Proscrire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et adopter une utilisation raisonnée des produits biocides ;
- Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets ;
- Impliquer les citoyens dans la démarche de connaissance, de conservation et de développement de la nature ;
- S'engager à réduire les nuisances des bâtiments communaux (signer et appliquer la charte « bâtiment nature admise ») ;
- Réfléchir les éclairages publics pour réduire la pollution lumineuse ;
- Lutter de manière raisonnée contre les espèces exotiques envahissantes, dans le respect du bien-être animal le cas échéant ;
- Impliquer les bénévoles issus des associations de jeunesse et des organisations environnementales, et collaborer avec eux pour renforcer la connaissance et la préservation de la nature (comptage des oiseaux et chauves-souris, inventaires floristiques, chantiers participatifs de restauration écologique, jardins naturels, etc.).



A
X
E
2

Action sociale

Les Objectifs

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ PARTOUT ET SOUS TOUTES SES FORMES (ODD 1)

La pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance de revenus. La malnutrition, l'accès limité à l'éducation et à d'autres services de base, la discrimination ou encore l'exclusion sociale ainsi que le manque de participation à la prise de décision sont autant d'indicateurs pertinents. Une croissance économique partagée, la création d'emplois durables et la promotion de l'égalité sont quelques vecteurs pour atteindre l'objectif, au niveau national, de réduire de moitié, d'ici 2030, la pauvreté.

Cibles

D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. (1.2)

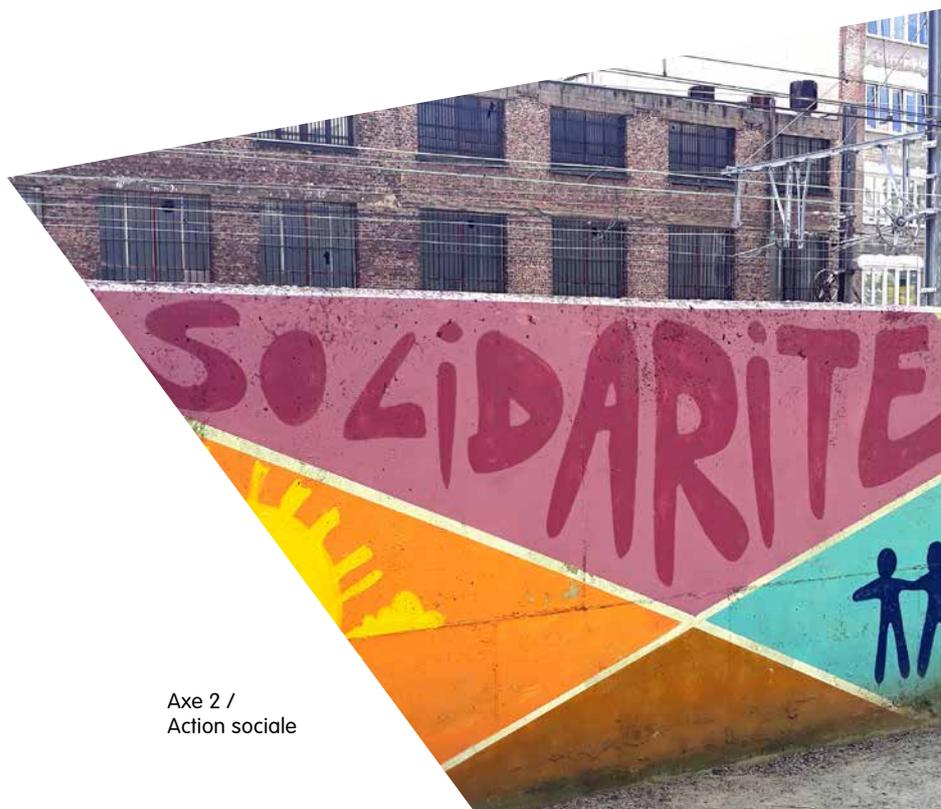
Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. (1.3)

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. (1.4)

D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité. (1.5)

Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération au développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes. (1.a)

Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté. (1.b)





ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE (ODD 2)

Chacun doit avoir accès à une alimentation abordable. L'utilisation de nouvelles techniques agricoles permet de produire une alimentation saine et de qualité de manière durable. La sécurité alimentaire peut être assurée pour tous.

Bruxelles construit ses réponses locales en développant la Stratégie Good Food: une politique publique lancée et portée par la Région pour une durée de cinq ans (2016-2020). Celle-ci vise à placer l'alimentation au cœur de la dynamique urbaine, en l'abordant dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales. Son ambition est double: « mieux produire », c'est-à-dire cultiver et transformer localement des aliments sains et respectueux de l'environnement et « bien manger » ou rendre accessible à tous une alimentation savoureuse et équilibrée, composée d'un maximum de produits locaux.

Cibles

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les enfants, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. (2.1)

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés

à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. (2.2)

D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. (2.4)

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale. (2.5)



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE (ODD 3)

De donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges. De nombreux efforts supplémentaires sont nécessaires pour éliminer complètement un large éventail de maladies et résoudre de nombreux problèmes de santé persistants et émergents. En mettant l'accent sur un financement plus efficace des systèmes de santé, l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène, un meilleur accès aux professionnels de santé et davantage de conseils sur les moyens de réduire la pollution ambiante, des progrès significatifs peuvent être réalisés pour sauver des vies. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme : un état de complet bien-être physique, mental, économique et social. La santé ne consiste donc pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Cibles

D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route. (3.6)

Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. (3.8)

ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE (ODD 4)



Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable. Outre l'amélioration de leur qualité de vie, l'accès à une éducation inclusive et équitable peut aider à doter les populations locales des outils nécessaires pour développer des solutions innovantes aux plus grands problèmes du monde.

Cibles

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. (4.1)

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire. (4.2)

D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. (4.3)

D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. (4.4)

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. (4.5)

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. (4.7)

Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous. (4.a)





RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE (ODD 10)

Les inégalités constituent une menace pour le développement économique et social. Nous sommes tous concernés par les inégalités mondiales, qui que nous soyons et où que nous vivions. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que la croissance économique ne suffit pas pour réduire la pauvreté si elle n'est pas bénéfique pour tous et ne concerne pas les trois dimensions du développement durable, c'est-à-dire économique, sociale et environnementale.

En vue de réduire les inégalités, les politiques devront être universelles en principe, en prêtant attention aux besoins des populations défavorisées et marginalisées. En effet, il est primordial de consolider et de promouvoir une croissance sociale et économique inclusive.

Cibles

D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce, de manière durable. (10.1)

D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. (10.2)

Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. (10.3)

Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité. (10.4)



A vous d'agir!

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Celle-ci est liée à la réalisation des droits fondamentaux et s'adresse à tous les domaines de la vie dont le logement, la santé, l'enseignement, l'accès à l'emploi, l'accès aux soins etc.

La lutte contre la pauvreté requiert des efforts communs à tous les niveaux de pouvoir. Les leviers pour des changements structurels sont souvent détenus par les pouvoirs publics fédéraux et bruxellois. Cela signifie notamment :

- Des revenus plus élevés afin que chacun reçoive globalement la possibilité de vivre une vie digne et que les gens puissent payer les besoins fondamentaux tels que le loyer et l'énergie. Les revenus belges actuels doivent au minimum être hissés au seuil de pauvreté européen. Cette norme européenne est déterminée par trois aspects : le revenu, la privation matérielle et la faible intensité de travail ;
- Un logement de meilleure qualité et abordable : l'amélioration de la qualité énergétique des habitations, l'élargissement du logement social, une offre accrue d'allocations de logement et le développement de l'offre des Agences immobilières sociales (AIS) ;
- Davantage de financements de l'activation sociale via un éventail de possibilités adaptées aux capacités des personnes les plus vulnérables ;
- L'automatisation des droits ;
- L'augmentation de droits dérivés par exemple le tarif social en gaz/ électricité.

La lutte contre la pauvreté au niveau local peut notamment comprendre les aspects suivants :

- Les droits fondamentaux doivent être le fil rouge de la politique sociale locale ;
- Les communes et les CPAS assurent ou contractent des partenariats (locaux) avec tous les acteurs pertinents ;
- Les communes et les CPAS prennent des initiatives pour renforcer la cohésion et l'intégration sociale ;

- Prendre des initiatives en vue de lutter contre la pauvreté infantile via des mesures concrètes parmi lesquelles la garantie de l'accès à la garde d'enfants et à l'enseignement ;
- Signature et exécution de la Charte de lutte contre la pauvreté infantile ;
- Miser sur la formation afin d'augmenter les chances d'emploi des personnes moins qualifiées ;
- Miser sur l'action sociale pour mener à une autonomisation accrue des personnes en pauvreté ;
- Stimuler la participation aux droits culturels via des tarifs sociaux et l'élimination d'autres seuils pour les activités culturelles et sportives ;
- Lutter contre le surendettement en augmentant les capacités d'action des services de médiation de dettes ;
- Intervenir dans l'accès à l'eau et à l'énergie en cas de factures impayées ;
- Accompagner les gens dans l'accès à leurs droits ;
- Garantir l'accès et des soins de qualité suffisante pour tous ;
- Assurer des soins à domicile, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables ;
- S'efforcer d'appliquer le concept 'Housing first Belgium', dans lequel on s'attaque d'abord à l'absence de logement, puis aux autres problèmes (recherche d'un emploi, formation, désaccoutumance etc.) ;
- Veiller à un accueil et des hébergements de transition suffisants pour prendre en charge les gens dans le besoin (cf. sans-abris et problématique des réfugiés) ;
- Appliquer des méthodes d'action proactive pour détecter et aborder également la pauvreté cachée ;
- Utiliser les instruments disponibles pour améliorer la qualité du logement (notamment, entité locale et prêts bon marché, déclaration d'inadéquation et d'inhabitabilité).

ALIMENTATION

- Développer une stratégie alimentaire durable locale ;
- Faire des liens entre aide sociale et alimentation et/ ou santé et alimentation (sensibilisation, accompagnement, soutiens) ;
- Créer une épicerie sociale, des cuisines collectives de quartier ;
- Former et informer la population à l'auto-production (par ex : formation et promotion potager) ;
- Promouvoir la récupération des invendus alimentaires ;
- Promouvoir et soutenir des projets citoyens en matière d'alimentation : potagers collectifs, groupes d'achats, production dans l'espace urbain (incroyables comestibles, fermes urbaines, fruitiers, etc.) ;
- Soutenir les organisations qui travaillent dans des pays en développement à une agriculture et à des chaînes alimentaires durables en collaboration avec les communautés locales, les coopératives agricoles, les administrations locales, etc. ;
- Sensibiliser à la diminution de la consommation de protéines animales par l'organisation de journées végétariennes ;
- Garantir une offre de repas et d'aliments sains, locaux et de saison dans les écoles communales et dans leurs cuisines, et dans l'administration de la commune, du CPAS.



SANTÉ

La politique en matière de santé est une matière pour laquelle les leviers se trouvent en grande partie à d'autres niveaux de politique. Les administrations locales demandent :

- Une lisibilité des moyens fédéraux et bruxellois pour la promotion de la santé, la prévention des maladies et l'accès aux soins de santé ;
- Une meilleure concertation et harmonisation entre les autorités fédérales, communautaires et bruxelloises à propos de la santé et de la prévention des maladies.

Les efforts à fournir par les administrations locales en matière de santé et de bien-être peuvent comprendre ceci :

- Intégrer la santé dans les différents domaines politiques (environnement, sport, enseignement, mobilité, social etc.) ;
- Assurer une collaboration pour les initiatives en matière de santé, par exemple entre les services sportifs et de bien-être ; si pas déjà existante, mise en place de coordination sociale locale, au sein de laquelle la thématique « soins de santé » est traitée avec toutes les initiatives locales ;
- Mener une politique du personnel saine et communiquer le bon exemple aux partenaires locaux et à la population ;
- Collaborer avec les « LOGOS » (associations locorégionales des travailleurs de la santé), les réseaux régionaux de prévention et de promotion de la santé ;
- Développer une politique en matière de santé de la commune en articulation avec la coordination sociale locale et utiliser à cet effet le format « commune en bonne santé ». Une telle politique doit prêter attention à la prévention de la maladie, à la promotion de la santé et à l'accès aux soins et à la santé. Dans ce cadre, il est important de prêter attention aux groupes vulnérables ;
- Se concerter et collaborer avec des organisations expérimentées dans la prévention de certains thèmes (lutte contre le tabac, l'alcool et les drogues, prévention du suicide, prévention des maladies comme « Kom op tegen Kanker » (Mobilisez-vous contre le cancer), les Centres de santé mentale, la Fédération des Associations des Médecins Généralistes, etc.) ;
- Miser sur les centres de services locaux qui ont surtout une action préventive et jouent un rôle important dans les soins de proximité (réseaux sociaux, lutte contre l'isolement) et étendre l'offre d'activités dans les centres de services locaux ;
- Reprendre la santé (physique, mentale, sociale et économique) comme objectif dans la vision et la stratégie de la politique de logement et encourager de nouvelles formes de logement à ce propos (spécifier de nouvelles normes et réexaminer la réglementation), par exemple pour l'habitat kangourou (personnes âgées et jeunes familles, logement attenant) ou cohousing, mais aussi en préservant les normes de qualité des habitations (énergie, aération, délabrement, s'attaquer aux marchands de sommeil par une procédure) ;
- Lutter contre les logements insalubres et les marchands de sommeil tout en permettant un accès au logement pour les plus défavorisés ;
- Créer des zones de silence ;
- Les services d'aide à domicile sont attentifs, dans leur assistance, aux différents volets de la santé (physique, mentale, sociale et économique). C'est l'atout des services de soins à domicile au sein d'un CPAS (le fonctionnement intégré) ;
- Faciliter la collaboration et l'échange entre les hôpitaux ou les acteurs des soins de la commune, par exemple, et ceux des régions pauvres en dehors de la Belgique ou de l'Europe ;
- Soutenir la médecine sociale au travers d'un accès aux soins, et plus particulièrement dans les hôpitaux, aux tarifs prévus dans la cadre de l'assurance maladie invalidité à toute personne quels que soient notamment leur niveau de revenus, conditions d'assurance ou origines ;
- La santé et le bien-être touchent de nombreux domaines politiques. Si les administrations locales choisissent consciemment une politique de santé, leur défi consiste à définir et ancrer cette politique. Un point d'attention important consiste à prévoir une trajectoire de croissance et à se baser sur ce qui s'est déjà produit.

A

X

D

3

Gouvernance et démocratie locale

Les Objectifs

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES (ODD 5)

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques nourrira l'instauration d'économies durables et sera bénéfique aux sociétés et à l'ensemble de l'humanité.

Cibles

Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. (5.1)

Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. (5.2)

Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. (5.5)

Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent. (5.c)



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES (ODD 16)

Pour instaurer la paix, la justice et l'inclusion, il est important que les gouvernements, la société civile et les communautés travaillent main dans la main pour mettre en œuvre des solutions durables pour réduire la violence, rendre justice, lutter contre la corruption et garantir la participation inclusive en permanence. Les personnes doivent pouvoir contribuer aux décisions qui les concernent.

Cibles

Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. (16.5)

Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. (16.6)

Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. (16.7)

Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. (16.10)





RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER (ODD 17)

Cela nous concerne tous. Le Programme, avec ses 17 objectifs de développement durable, est universel et appelle aussi bien les pays développés que les pays en développement à prendre des mesures pour veiller à ce que personne ne soit laissé en rade. Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Nous devons tous unir nos forces : gouvernements, société civile, milieux scientifique et universitaire, secteur privé pour atteindre les objectifs de développement durable¹.

Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les Objectifs de développement durable. (17.16)

Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. (17.17)

Cibles

Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. (17.1)

Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés. (17.2)

Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. (17.3)

Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les Objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération NordSud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. (17.9)

D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. (17.18)

¹ Source : Platforma : <http://platforma-dev.eu/fr/about-decentralised-cooperation/>

A vous d'agir!

EGALITÉ DES CHANCES - DIVERSITÉ

- Adopter et mettre en œuvre un plan de diversité ;
- Agir contre les mariages forcés et les mariages « gris » ;
- Encourager la mise à l'emploi des familles monoparentales ;
- Encourager les projets de solidarités pour les familles monoparentales ;
- Mise en place de la charte égalité femmes/ hommes (création d'un budget « genré ») ;
- Reconnaissance du troisième genre (formulaire, etc.) ;
- Création d'un ombudsman communal droits humains ;
- Création d'une compétence droits humains (pour un échevin) ;
- Passer au crible la politique du personnel de la commune et du CPAS au niveau de l'égalité des chances ;
- Former les Zones de police à recevoir des plaintes de femmes ;
- Améliorer l'accueil et le suivi par la Police des femmes victimes de violences (voir Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe qui vise à prévenir et lutter contre toutes les formes de violences à l'égard de toutes les femmes sans discrimination, en plaçant au centre les droits des victimes) ;
- Sensibiliser aux violences faites aux femmes : Tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales, etc ;
- Favoriser l'implication des « citoyens non-belges » dans la vie locale via des campagnes d'information et de sensibilisation ;
- Prêter attention à un accès égal des (jeunes) hommes et des (jeunes) femmes aux activités de loisirs (sport, jeunesse, culture), assurer un suivi des statistiques de participation et prévoir des adaptations éventuelles pour encourager cet accès égal ;
- Intégrer l'égalité hommes-femmes dès la phase initiale de la planification de la politique, en prêtant une attention particulière à l'aménagement du territoire, dans lequel le transport, l'éclairage (rues) et des trottoirs sûrs (y compris pour les groupes vulnérables) jouent un rôle important ;
- Souscrire à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et l'utiliser comme source d'inspiration www.ccre.org/docs/charte_egalite_fr.pdf ;
- Prévoir dans le programme pédagogique de l'enseignement communal une sensibilisation à l'égalité des sexes ;
- Dans tous les partenariats internationaux, (par exemple, jumelages, échanges, projets etc.), veiller à ce que les hommes et les femmes puissent participer et soient associés à ces partenariats.



DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATION

Les administrations locales sont bien placées pour contribuer à une société ouverte et inclusive :

- En encourageant la participation, le volontariat et l'implication citoyenne dans la vie locale (panel citoyen, conseils consultatifs, etc.);
- Développer en concertation avec Brulocalis et les communes (puisque'elles sont les acteurs de terrain et sont confrontés directement à la demande de participation à l'initiative des citoyens) une vision/politique régionale de la participation afin d'avoir une vision homogène. Les processus de participation sont un moyen de réduire la criminalité, de réduire la dégradation de l'espace public, de favoriser l'adhésion aux projets, de réduire les plaintes des citoyens, etc. ;
- En créant un échevinat de la participation ;
- En misant sur la collaboration avec les citoyens dans des projets locaux ;
- En offrant des budgets spécifiques pour renforcer les actions et la collaboration avec les initiatives citoyennes (budget participatif et collaboratif, appel à projets citoyens, etc.);
- En ouvrant la Maison communale et ses services aux citoyens (visites guidées, accueils des nouveaux habitants, informer sur le budget et le fonctionnement communal, etc.) ;
- A la manière du genre ou du handicap, faire de la participation une vraie politique transversale (particistreaming) ;
- En intégrant la participation comme un outil d'aide à la décision ;
- En développant l'E-démocratie et l'E-gouvernement (boite à idées, consultation, etc.);
- En intégrant dans la participation locale les minorités ethniques ou culturelles, les publics défavorisés ;
- En adaptant toujours mieux les services publics aux besoins locaux (horaires, accessibilité, etc.);
- En intégrant le plus en amont possible les citoyens dans le développement des grands projets sous la forme d'un panel citoyen ;
- Développer en priorité des processus participatifs dans le cadre des thématiques mobilité, aménagement du territoire, travaux publics qui sont fréquemment les projets les plus conflictuels ;
- Développer la communication et la sensibilisation des citoyens autour de la question de la participation pour mieux leur faire comprendre les tenants et aboutissants des processus de participation (ce que c'est et ce que n'est pas) ;
- En facilitant le droit d'interpellation ;
- En créant le droit d'interpellation au conseil de Police ;
- Par la formation des agents communaux aux principes de la participation ;
- En optant pour une politique du personnel diversifiée et inclusive.



GOUVERNANCE

- Les procédures de recrutement et la gestion des carrières sont réalisées sur base des compétences et qualifications, ce qui permet d'attirer les talents ;
- Développer une offre d'open data et offrir une architecture informatique aux pouvoirs locaux permettant une gouvernance simplifiée, une transparence assurée et une administration simplifiée pour les citoyens (prise de rendez-vous en ligne, archivage et informatisation de la documentation, etc.) pour renforcer la e-gouvernance et la e-administration (// smart cities) et répondre aux demandes d'information et de transparence des citoyens ;
- Mettre en œuvre le principe du « Only once » : inventorier et harmoniser les formulaires destinées aux citoyens pour éviter les encodages multiples ;
- Le régime juridique des agents contractuels et le statut alignés au maximum ;
- Soutenues par un financement régional pérenne, les autorités locales ont à cœur de s'associer l'expertise de ressources humaines spécialisées : conseillers en aménagement du territoire, en logement, en mobilité, en environnement, en énergie, participation, etc. ;
- Les pouvoirs locaux respectent le quota d'emploi de personnes handicapées (2,5%), se tournent vers les entreprises de travail adapté, etc. ;
- Les services et les infrastructures sont mutualisés afin de renforcer l'efficacité de l'action locale : Commune-CPAS : partage de locaux et d'infrastructures, services administratifs et techniques communs, etc. Avec commune voisines : partage de véhicule, de conseiller, etc. ;
- Les élus locaux et les agents assurent avec proactivité leur formation permanente (Brulocalis et autres) ;
- La formation contribue notamment à soutenir l'adaptabilité des agents aux évolutions de la société et des pouvoirs locaux.



A
X
E
4

International - Coopération

Les Objectifs

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE (ODD 2)



Cibles

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les enfants, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. (2.1).

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. (2.2)

Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. (2.a)





RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER (ODD 17)

Le partenariat pour le développement durable (ODD 17) vient en soutien des 16 autres objectifs en donnant la possibilité aux pouvoirs locaux de travailler en partenariat dans tous les domaines relevant de la compétence des pouvoirs locaux.

Les ODD constituent, à ce titre, un cadre de référence pertinent pour les pouvoirs locaux en vue de développer une politique d'action internationale et de coopération.

Leur adoption suppose l'utilisation d'un cadre mondial commun pour des politiques et services publics locaux inclusifs, à travers des partenariats avec les parties prenantes concernées. Les ODD constituent un terrain d'entente propice à l'implication dans de nouveaux partenariats et à l'élaboration de nouvelles solutions pour un éventail de tâches municipales. Dans chaque projet, les partenaires locaux unissent leurs forces et travaillent main dans la main avec la société civile et tous les autres acteurs, afin d'identifier les problèmes et de trouver les meilleures solutions. Grâce à sa proximité avec les citoyens et à leurs besoins, à son potentiel participatif, ainsi qu'à sa connaissance des forces et faiblesses locales, le niveau local est le meilleur endroit pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain.



Cibles

Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. (17.1)

Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés. (17.2)

Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. (17.3)

Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les Objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. (17.9)

Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les Objectifs de développement durable. (17.16)

Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. (17.17)

D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays pour les administrations locales. (17.18)

A vous d'agir!

La coopération entre les villes et les régions au niveau mondial a lieu depuis des décennies : des milliers de villes et de régions d'Europe ont des partenariats avec leurs homologues en Europe et en Afrique, en Amérique latine ou en Asie-Pacifique. C'est notamment le cas pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale soit via des jumelages soit via des programmes de coopération plus spécifiques comme par exemples le programme de coopération internationale communale, financé par la coopération belge et que Brulocalis coordonne depuis 2001 . Ces partenariats se concentrent sur le soutien de la démocratie locale et l'amélioration de la vie des communautés locales : une meilleure gouvernance, la collecte des déchets, l'accès à l'école, le traitement de l'eau, le changement climatique, l'état civil, le développement économique local, l'action sociale locale, l'éclairage public, les soins de santé, l'égalité entre les sexes, le développement

économique... En tant que responsables de la fourniture de la grande majorité des services publics, les communes, les régions et leurs associations sont des partenaires essentiels vers la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, ainsi que pour la sensibilisation, la conception, la mise en œuvre et le suivi des ODD. En effet, de nombreux ODD concernent diverses activités quotidiennes menées à bien par les collectivités territoriales : éducation, santé, eau et assainissement, gestion des déchets, transports publics, logement, égalité des genres, participation à l'aménagement du territoire, prévention des risques de catastrophes, impacts environnementaux, pollution, atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci, coopération décentralisée, etc., qu'elles utilisent explicitement ou non le cadre et/ou le vocabulaire des ODD.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Affecter un budget pour développer des actions de coopération internationale avec des partenaires de pays en développement ou financer des projets de coopération présentés par des associations ;
- Créer ou renforcer des partenariats avec des communes ou villes du Sud ;
- Désigner un fonctionnaire responsable de l'international et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- Désigner et former des subsidiologues dans les communes ;
- Inscrire sa commune dans des réseaux internationaux d'échanges ;



- Participer à des programmes de coopération visant le renforcement de capacité ;
- Mettre à disposition des communes Sud et adapter des outils de gestion ;
- Assurer la formation des subsidiologues au Sud ;
- Lobbyer auprès des bailleurs de fonds pour intégrer les pouvoirs locaux dans leur programmation ;
- Favoriser la mise en réseau et la collaboration entre tous les acteurs de coopération au développement situés sur le territoire ;
- Soutenir des projets de coopération au développement respectueux de l'environnement et qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre communes Nord et Sud et entre les communes partenaires au Sud ;
- Assurer le renforcement des capacités des pouvoirs locaux Sud dans le cadre des activités développées avec les communes Nord ;
- Débloquer des financements communaux pour la solidarité avec les pays en développement ;
- Favoriser la recherche et la récolte de fonds pour la solidarité N/S auprès des citoyens (prévoir des processus participatifs au Nord pour aider à la décision sur les orientations des actions de coopération à mener au Sud) ;
- Mettre en place une politique d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, sensible au genre (activités dans les écoles, événements autour de la solidarité internationale, etc.) ;
- Organiser des forums des parties prenantes ou de groupes locaux d'action ;
- Soutenir les organisations qui travaillent dans des pays en développement à une agriculture et à des chaînes alimentaires durables en collaboration avec les communautés locales, les coopératives agricoles, les administrations locales, etc. ;
- S'inscrire dans la campagne « Commune du commerce équitable » ;
- Promouvoir l'éducation à la solidarité internationale et à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- Assurer une communication sur les actions de coopération de la commune et sur les actions de la commune relatives à la coopération internationale et à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- Mettre en place un conseil consultatif de la coopération internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

EUROPE/ PROJETS EUROPÉENS

- Affecter un budget pour cofinancer les projets européens de la commune ou du CPAS (l'Union Européenne finance rarement 100% des coûts) ;
- Désigner un fonctionnaire responsable des subventions et projets européens ;
- Former les fonctionnaires à l'utilisation de la langue anglaise (celle-ci est souvent indispensable pour participer aux projets de coopération européenne/ internationale) ;
- Se préparer en termes de procédure à répondre aux appels à projets: Brulocalis met à disposition des outils / documents pour les communes et CPAS ;
- Se préparer à mettre en œuvre les projets: organisation interne, outils de comptabilité, etc. ;
- Inscire sa commune, son CPAS dans des réseaux européens qui travaillent sur les objectifs du développement durable: ALDA, Energy Cities, ICLEI, etc. ;
- Participer à des programmes européens qui soutiennent le développement urbain durable et intégré: URBACT, Urban innovative actions, etc. ;
- Favoriser l'échange de pratiques « durables » entre villes et communes européennes ;
- Participer aux séances de mutualisation d'expériences et connaissances organisées par le GT Europe de Brulocalis ;
- Assurer une communication sur les actions de coopération européenne.



Commission

**A vous de
changer
Bruxelles**

Notre brochure et le travail nécessaire à sa réalisation est un travail en cours voire une histoire sans fin. L'exercice est loin d'être achevé. Il n'est pas, loin s'en faut, exhaustif. C'est une pierre à l'édifice de ce que pourrait être la commune, le CPAS, la ville durables de demain.

A chacun d'y puiser son inspiration mais aussi de l'adapter, de le compléter, de le transformer et de l'utiliser dans son contexte local pour produire des réponses fraîches et innovantes.

Pour ce premier pas, nous avons centré notre réflexion sur quelques thématiques: environnement, mobilité, action sociale, gouvernance, démocratie locale, coopération internationale. Mais quantité d'autres thématiques, nombre de pistes de travail et une foultitude de projets et d'actions forment le domaine des possibles.

Ceci n'est que le début.

Un engagement concret pour le climat et l'adaptation au changement climatique peuvent s'intégrer dans toutes les compétences des pouvoirs locaux.

A tous de construire les réponses adaptées.

Depuis le début 2019, chaque jeudi, la jeunesse de ce pays nous rappelle avec force la détermination des générations futures à se mobiliser pour sauver notre planète. Ne soyons pas en reste ! Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice.

Après la séquence « élections », l'heure est aux projets et aux nouvelles inflexions politiques. Notre publication est entre vos mains ou plutôt sur votre écran (dématérialisation oblige). Elle n'a pour unique dessein que d'être une réelle source d'inspiration pour les politiques locales de demain.

A vous d'agir !

*« Il n’y a pas de problèmes ;
il n’y a que des solutions »*

André Gide

